



12^{ème} TOURNOI JEUNES & SÉNIORS DE CHALLANS 14 & 15 NOVEMBRE 2026



- 1 - Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBAD. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions de la FFBAD. Son numéro de dossier est 2502659. Le GEO sera **David BELETEAU** et le Juge Arbitre **Nicolas ROUILLÉ**.
- 2 - Tout participant doit être en règle avec la FFBAD, être en possession de sa licence 2026/2027 le jour du tournoi. La non-licenciation à la FFBAD ou l'application d'une sanction fédérale (une vérification sera effectuée avant le tournoi) seront des motifs de refus de l'inscription.
- 3 - Un joueur poussin (surclassé), benjamin, minime, cadet ou junior sélectionné pour une compétition régionale, interrégionale, ou nationale le même week-end, ne pourra pas participer au tournoi.
- 4 - Les tableaux seniors de simple homme et de double dame, se joueront en intégralité le samedi. Les doubles mixtes seniors se joueront le dimanche. Les simples cadets et juniors se joueront le samedi. Les simples benjamins et minimes se joueront le dimanche.
- 5 - Les tableaux sont ouverts aux classements R4 à NC en simple, doubles et mixtes pour les seniors et en simple uniquement pour les jeunes. Le tableau définitif retenu pour chaque joueur sera celui correspondant à sa cote ou à son classement le jour du tirage au sort. Pour les inscriptions en « recherche » sur un tableau de double ou de mixte, le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités. Cette décision sera sans appel. Les organisateurs, en accord avec le JA, composeront les tableaux suivant le CPPH selon l'article 3.2.1.5. : dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400. Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas. **Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats et aux compétitions par catégorie d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans).** L'organisation se réserve le droit de refuser une paire dont l'écart entre les CPPH des partenaires excède 600 points ce qui bloquerai la constitution des tableaux. Sera retenu le CPPH du 5 Novembre 2026.
- 6 - **Les joueurs des catégories poussin/benjamin/minime/cadet/junior devront être accompagnés d'un accompagnant majeur pendant toute la durée du tournoi.**
- 7 - Les joueurs poussins seront forcément en benjamins, pour les benjamins/minimes/cadets/juniors ils pourront s'inscrire dans la catégorie supérieure, **mais reste à la discrétion de l'organisateur.**
- 8 - L'organisation se réserve le droit de regrouper, compléter ou supprimer des tableaux. Les regroupements pourront être effectués par points ou par classements en fonction des inscriptions, notamment dans les séries de double.
- 9 - Les joueurs seniors (et juniors surclassés) ne sont autorisés qu'à s'inscrire sur un seul tableau par jour.
- 10 - **Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 15 points.**
- 11 - Les matchs se joueront en auto-arbitrage et en fonction des moyens présents, les finales pourront être scorées ou arbitrées.
- 12 - Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (5 Novembre 2026) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de la Loire (forfait@badminton-paysdelaloire.fr). Sans justificatif, le licencié s'expose à 2 mois de suspension de toute compétition, 6 mois pour une récidive.
- 13 - Les droits d'engagement sont exigibles au moment de l'inscription, 10€ pour un tableau jeune, 15€ pour un tableau seniors et 20€ pour 2 tableaux seniors, **ils intègrent un droit d'entrée de 2€ qui est non remboursable.** Remboursement possible (hors droit d'entrée) en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort, passé ce délai, il ne se fera qu'en cas de justification par une attestation appropriée.
- 14 - Tous les tableaux seront constitués par des poules de 3 ou 4 (de préférence) joueurs ou paires avec 2 sortants par poule puis en élimination directe pour les phases finales. Des poules uniques de 4, 5 ou 6 joueurs ou paires pourront également être proposées.



12^{ème} TOURNOI JEUNES & SÉNIORS

DE CHALLANS 14 & 15 NOVEMBRE 2026



- 15** - Le nombre de joueurs par catégorie pourra être limité et la priorité sera donnée à la date de réception du paiement des inscriptions et en fonction des tableaux.
- 16** - Les joueurs auront 3 minutes d'appel pour leur match, test des volants inclus sachant que l'échauffement doit être anticipé. Le temps de repos entre deux matchs est au minimum de 20 minutes, ce temps pouvant être réduit avec l'accord des intéressés.
- 17** - Les horaires indiqués ne le sont qu'à titre indicatif : les joueurs devront se tenir prêts 60 minutes avant l'heure de leur match, le RGC autorise le lancement des matchs 60 minutes avant l'heure prévue.
- 18** - Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit obligatoirement avertir le JA et la table de marque sous peine d'être forfait pour le match voir disqualifié à l'appel de son match, en cas d'absence non informée auprès du JA.
- 19** - Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires à son match.
- 20** - Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le JA.
- 21** - Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel sera le volant Forza S5000 pour les joueurs classés, et le volant Yonex MAVIS 600 pour les joueurs non-classés.
- 22** - Tout joueur participant à la compétition devra porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBAD : short ou jupe et tee-shirt.
- 23** - Tout volant touchant la structure de la salle (filins de basket compris) sera compté faute. Seul auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.
- 24** - Le tirage au sort pour la constitution des tableaux finaux à la sortie des poules sera effectué par le logiciel utilisé (BadNet) puis soumis à l'approbation du JA.
- 25** - Une convocation sera adressée par mail au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription au plus tard le mercredi 11 novembre 2026 ainsi qu'une mise à disposition sur le site badnet.org et l'application eBad à compter de cette même date.
- 26** - Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge) se voit remettre par le JA un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
- 27** - L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée.
- 28** - Toute personne prenant un médicament classé comme dopant devra être en mesure de présenter l'ordonnance de prescription du médicament au JA.
- 29** - Le club de Challans décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
- 30** - Les décisions du JA sont sans appel.
- 31** - Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement. Ce règlement restera accessible en ligne via BadNet/eBad et sur place via un QR code.
- 32** - Les joueurs qui désirent conserver leurs droits à l'image sur les photos prises par l'organisateur, doivent impérativement le signaler à la table de marque dès leurs arrivées dans la salle. Sans cette démarche, leur image pourra être utilisée dans les supports de communication ou réseaux sociaux.
- 33** - Toute participation entraîne pour les joueurs et leurs accompagnants l'acceptation et le respect du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs.